

Le 9 juillet 2026

MVAC - Boîte N° 46

LE CHOIX-Citoyens pour une mort choisie

22 rue DEPARCIEUX, 75014 PARIS

www.choisirmafindevie.org

Madame la Députée, Monsieur le Député.

Le 30 juin 2026, **vous avez voté contre le texte de la loi sur l'Aide à mourir.**

Nous respectons votre position. Nous vous demandons de respecter le choix des malades dans leur diversité. La fin de vie est **une affaire strictement personnelle. Elle ne doit pas être un enjeu idéologique, contraire à la liberté de conscience, pilier de notre République.**

Nous serons tous, sans exception, confrontés un jour ou l'autre à la mort, la nôtre ou celle d'un proche.

Il n'est pas rare que des défenseurs des seuls soins palliatifs réclament une aide à mourir lorsqu'ils sont confronté à leur mort. Faut-il rappeler la cas de **madame Paulette Guinchard** qui défendit de son vivant les soins palliatifs et partit en Suisse demander l'aide qu'elle avait refusé aux autres.

La confrontation **aux souffrances des malades**, amène des gens honnêtes à changer d'opinion. Récemment, des personnalités **comme Monsieur Alain Juppé ou Monsieur Gérard Darmanin**, qui, après avoir assistés à l'agonie douloureuse d'un proche, ont pris position en faveur du projet de loi sur l'Aide à mourir.

Nous vous demandons, donc de réfléchir avant de voter.

Ce texte de loi ne vous impose rien, laissez les malades, qui subissent des souffrances réfractaires à tout traitement et devenues inapaisables, choisir cette option.

Si votre position prend racine dans vos convictions personnelles, nous ne pourrons pas vous convaincre, mais si vous doutez, ne votez pas contre. **Abstenez-vous.**

Nous comptons sur votre ouverture d'esprit et de tolérance.

Veuillez accepter, Madame la Députée, Monsieur le Député, nos respectueuses salutations.

Nathalie Andrews (Coprésidente)

Annie Wallet (Coprésidente)



Docteur Denis Labayle (Président d'honneur)



